

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 janvier 2010

Présents : Ms Cédric BARON, Thierry MERCIER, Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Marc FLENET, Christian DEFOIS, Guy LABROUSSE, René SIMONET, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne RE, Jocelyne BARON.

Secrétaire de séance : M. Guy LABROUSSE.

Rémunération du 2^{ème} adjoint : A compter du 1^{er} février 2010, celle-ci est fixée à 1.40 % de l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique, soit 53 € brut mensuel.

Agence Postale Communale : Renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans de la personne employée pour sa gérance.

Convention ATESAT : la commune répondant aux conditions fixées par la loi, celle-ci est éligible à cette mission d'assistance assurée par la direction Départementale du Territoire et de la Mer. Le Maire est autorisé à signer la convention.

Convention syndicat de voirie : le conseil municipal donne son accord pour signer le renouvellement de la convention.

Adhésion SYMBA : l'adhésion à ce syndicat est approuvée par 9 voix pour et 2 contre. Les délégués sont : M. Cédric BARON (titulaire), M. Didier BOREL (suppléant).

Travaux assainissement pluvial au lieu dit « le Portail » : Accord du conseil municipal pour signer une convention avec le conseil général. Le montant des travaux est de 14 970 € dont 25 % reste à la charge de la commune.

Avancement de grade de l'adjoint technique 1^{ère} classe : Le conseil décide de surseoir à cette décision, dans l'attente d'éléments supplémentaires.

Site Internet : le conseil municipal ne donne pas suite aux demandes exprimées par les concepteurs du projet.

Le Maire,
Cédric BARON.